



Vallée de la Creuse

Document d'objectifs

Validé par le Comité de pilotage du 19 décembre 2003



Presqu'île du Château de Crozant (Photo : D. Petit)



Opérateur local : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin
Chargé de mission Natura 2000 : Yvan GRUGIER

Sommaire

Préambule

Première partie : Présentation générale.....	1
I – Situation géographique globale, périmètre et étendue du site.....	2
II – Géographie physique.....	2
A – Contexte climatique.....	2
B – Contexte géologique.....	6
C – Contexte pédologique.....	8
III – Géographie humaine.....	8
A – Données générales sur les communes concernées.....	8
B – Eléments d’histoire.....	8
IV – Activité artistique passée et présente dans la Vallée de la Creuse.....	10
Deuxième partie : Intérêt écologique du site.....	12
I – Habitats d’intérêt communautaire.....	13
II – Espèces d’intérêt communautaire présentes sur le site.....	30
III – Espèces d’intérêt communautaire potentiellement présentes sur le site.....	55
Troisième partie : Contexte socio-économique.....	67
I – Situation réglementaire et administrative.....	68
A – Documents d’urbanisme et de zonage.....	68
B – Réglementation des boisements.....	68
C – Sites inscrits et sites classés.....	68
D – Situation par rapport aux inventaires Z.N.I.E.F.F.....	70
II – Activités économiques.....	71
A – Production hydroélectrique.....	71
B – Agriculture.....	77
C – Sylviculture.....	81
III – Loisirs.....	83
A – Chasse.....	83
B – Pêche.....	83
IV – Activités sportives.....	86
A – Randonnée.....	86
B – Moto-cross.....	86
C – Canoë-kayak.....	88
D – Aviron.....	88
V – Tourisme.....	89
A – Atouts de la vallée.....	89
B – Structures d’accueil.....	89
C – Impacts possibles sur les habitats et les espèces d’intérêt communautaire.....	89

Troisième partie : Contexte socio-économique (suite)

VI – Acteurs communaux et intercommunaux.....	90
A – Associations en rapport avec la Nature.....	90
B – Structures intercommunales.....	92
VII – Projets communaux ou intercommunaux en cours ou à venir.....	95
A – Amélioration du système de traitement des eaux usées des communes de Crozant et de Fresselines.....	95
B – Cristallisation des ruines.....	95
C – Restauration des landes à bruyères situées près du Pont Charreau.....	103
D – Création d’une plage.....	104
E – Aménagement d’une rampe à bateaux.....	105
F – Contrat de Restauration, Entretien sur la Sédelle, Cazine et Brézentine.....	105
G – Contrat de Rivière Sédelle.....	106

Quatrième partie : Mesures de gestion..... 110

Etablissement des Plans Locaux d’Urbanisme.....	111
Révision de la réglementation des boisements.....	113
Utilisation de moyens de lutte adaptés contre le Ragondin.....	114
Lutte contre l’eutrophisation de la retenue.....	116
Remise en état des berges.....	120
Entretien des berges.....	122
Amélioration de la qualité du substrat.....	125
Conservation des gîtes à chauves-souris lors des travaux de cristallisation des Ruines du Château de Crozant.....	127
Réfection des ponts.....	128
Fermeture du gîte de reproduction du Petit rhinolophe.....	129
Gestion des parcelles agricoles en faveur des chauves-souris.....	130
Remplacement des avermectines.....	132
Gestion du milieu forestier en faveur des chauves-souris.....	134
Amélioration des habitats de l’entomofaune xylophage.....	137
Conservation des habitats de l’Agrion de Mercure.....	138
Gestion des landes sèches.....	139
Préservation des mégaphorbiaies.....	150
Préservation des aulnaies-frênaies-ormaies.....	152
Préservation des aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux.....	154
Préservation des bois de ravin.....	155
Gestion des chênaies-hêtraies collinéennes à Houx.....	156

Cinquième partie : Suivis, sensibilisation et animation..... 157

Suivis scientifiques.....	158
Adaptation du périmètre du site Natura 2000.....	162
Sensibilisation.....	163
Animation du document d’objectifs.....	165

Bibliographie..... 167

Préambule : Natura 2000 en résumé

En réponse à la dégradation continuelle des habitats naturels et à la menace de disparition pesant sur bon nombre d'espèces sauvages, sur le territoire européen des Etats membres, le Conseil des communautés européennes adoptait, le 21 mai 1992, la **directive « Habitats-Faune/Flore »**. Cette directive impose à chaque état de communiquer une liste de sites remarquables, identifiables comme tels selon des critères définis dans le texte, en vue de mettre en place un réseau écologique européen cohérent : le réseau « **Natura 2000** ». En réponse, la Commission européenne se doit de retourner à l'état membre émetteur les observations inspirées par la proposition et surtout de valider, ou non, le classement du site en question en **Site d'Intérêt Communautaire (S.I.C.)**. Il devient alors possible à l'état membre, et uniquement à cette condition, de désigner le site concerné en **Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.)** ou en **Zones Spéciales de Protection (Z.S.P.)**, espaces naturels dont le réseau se composera.

Le but premier de la directive est de favoriser le maintien de la biodiversité, conserver les habitats, la faune et la flore, *tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Elle contribue à l'objectif général d'un développement durable* et n'a pas pour vocation, par conséquent, à créer des sanctuaires de nature où toute activité humaine serait systématiquement proscrite. Au contraire, comme il est souligné dans le troisième paragraphe introductif, *le maintien de la biodiversité peut, dans certains cas, requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines.*

L'Etat Français a décidé d'accompagner l'acte de désignation officielle d'un site en Zones Spéciales de Conservation d'un **document d'objectifs**. Le présent rapport compte parmi l'un d'entre eux. Ce type de document, résultant d'un travail concerté avec les acteurs locaux, doit présenter l'intérêt écologique du site, souligner les contraintes imposées par le contexte local, en soulevant les exigences économiques, sociales et culturelles, mais également constituer le document de référence pour la préservation des milieux et des espèces concernés.

Par ailleurs, l'Etat français a choisi de privilégier la démarche **partenariale et contractuelle**. Ainsi, les actions à prendre par les acteurs locaux pour préserver les habitats et espèces en présence seront mises en œuvre sur la base du volontariat. Des financements nationaux et européens seront mobilisés afin de couvrir les coûts représentés par les mesures de gestion préconisées dans le document d'objectifs.

Le site de la Vallée de la Creuse (n°fr 7401129) compte de nombreuses espèces inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune/Flore » et habitats naturels figurant à l'annexe I, dont certains sont dans un état avancé de dégradation. Cette richesse est à l'origine de la proposition de ce site remarquable.

Présentation générale

I – Situation géographique globale, périmètre et étendue du site

Le site Natura 2000 de la « Vallée de la Creuse » (n°fr 7401129) est un site inter-régional, situé à cheval sur les départements de l'Indre et de la Creuse, donc de la région Limousin (carte n°1) et de la région Centre. Cette dernière englobe néanmoins la grande majorité du site car près des 4/5^{èmes} de sa surface se trouvent dans l'Indre.

La partie située dans le département de la Creuse couvre une surface totale de 495,2 ha (carte n°2) et concerne les communes de Crozant et de Fresselines (voir annexe I pour les limites du site à l'échelle cadastrale). Elle correspond à un secteur de vallées en forte pente, interrompant de façon brutale les bas plateaux de la Haute-Marche, au milieu desquelles coulent la Grande Creuse, la Petite Creuse puis la Creuse en amont du Confluent. La présence du barrage hydroélectrique d'Eguzon, en aval, a changé le faciès de la rivière pour la transformer en un vaste lac de retenue sur la quasi-totalité du site. Une autre partie importante du site s'étend le long de la rivière Sédelle, dont le cours est resté torrentueux, et englobe la partie la plus aval de sa vallée, au relief également bien marqué. De nombreuses barres rocheuses brisent les pentes et les plus importantes atteignent jusqu'à 8 à 10 m de hauteur. La Confluence de la Creuse et de la Sédelle crée un éperon rocheux long de 500 m et atteignant jusqu'à 180 m de large. Le point culminant domine l'eau de 60 m et ce promontoire est le point fort du site sur le plan paysager.

Avec l'arrêt du pastoralisme, encore très développé au milieu du siècle dernier dans la vallée, les milieux se sont progressivement fermés. Les landes, et autres milieux ouverts, ont laissé la place à des boisements de pente, dont se compose la grande majorité du site Natura 2000.

II – Géographie physique

A – Contexte Climatique

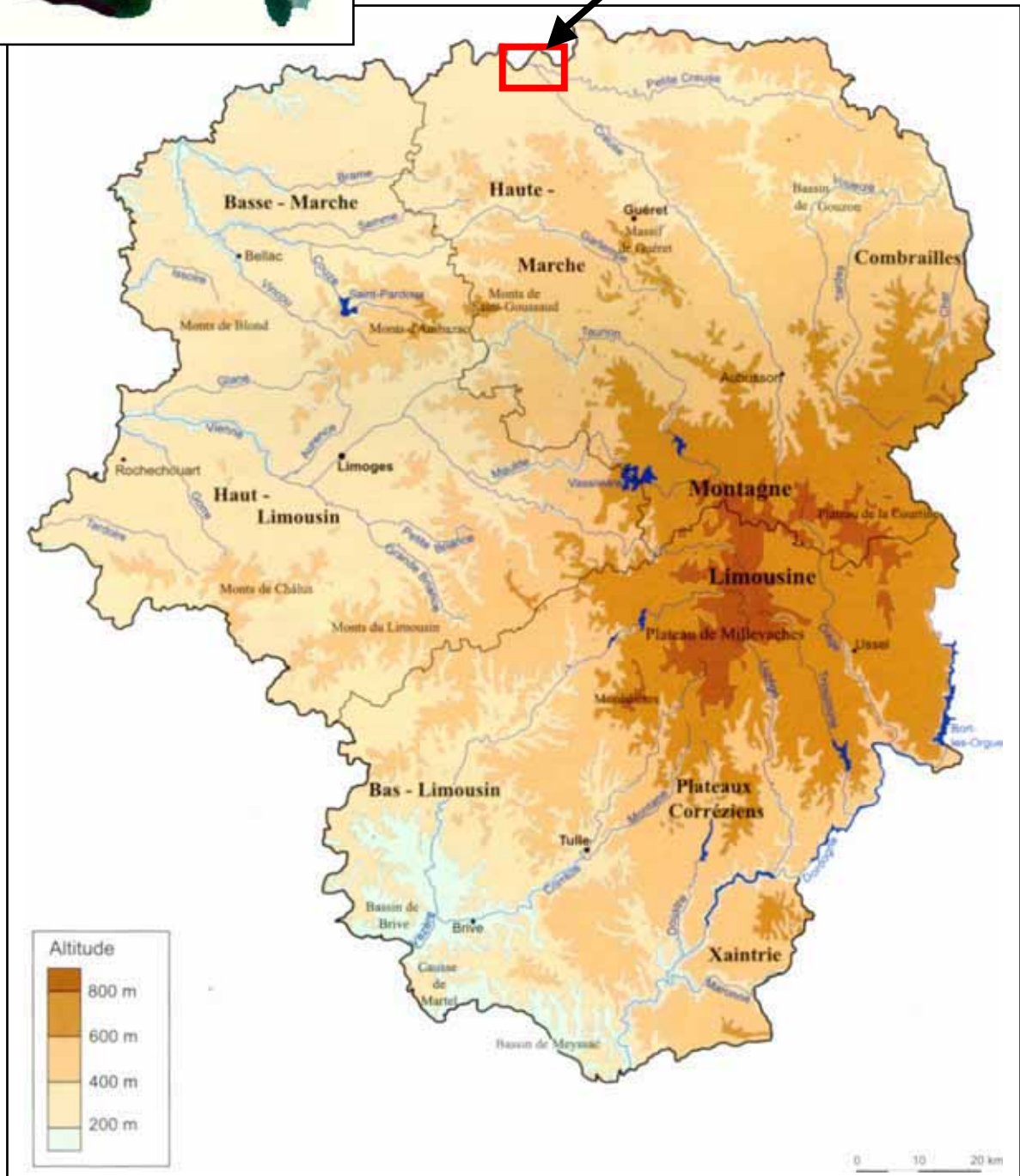
Le climat de la Vallée de la Creuse présente des caractères intermédiaires entre le type océanique et le type pseudo-continentale.

Le site s'inscrit dans l'un des secteurs les moins arrosés de la région puisqu'il reçoit entre 700 et 800 mm de précipitations chaque année (carte n°3), contre un maximum de 1600 mm pour les hautes terres limousines. La température moyenne annuelle oscille autour de 10°C (carte n°4) et le nombre de jours de gelée par an est compris entre 60 et 80.

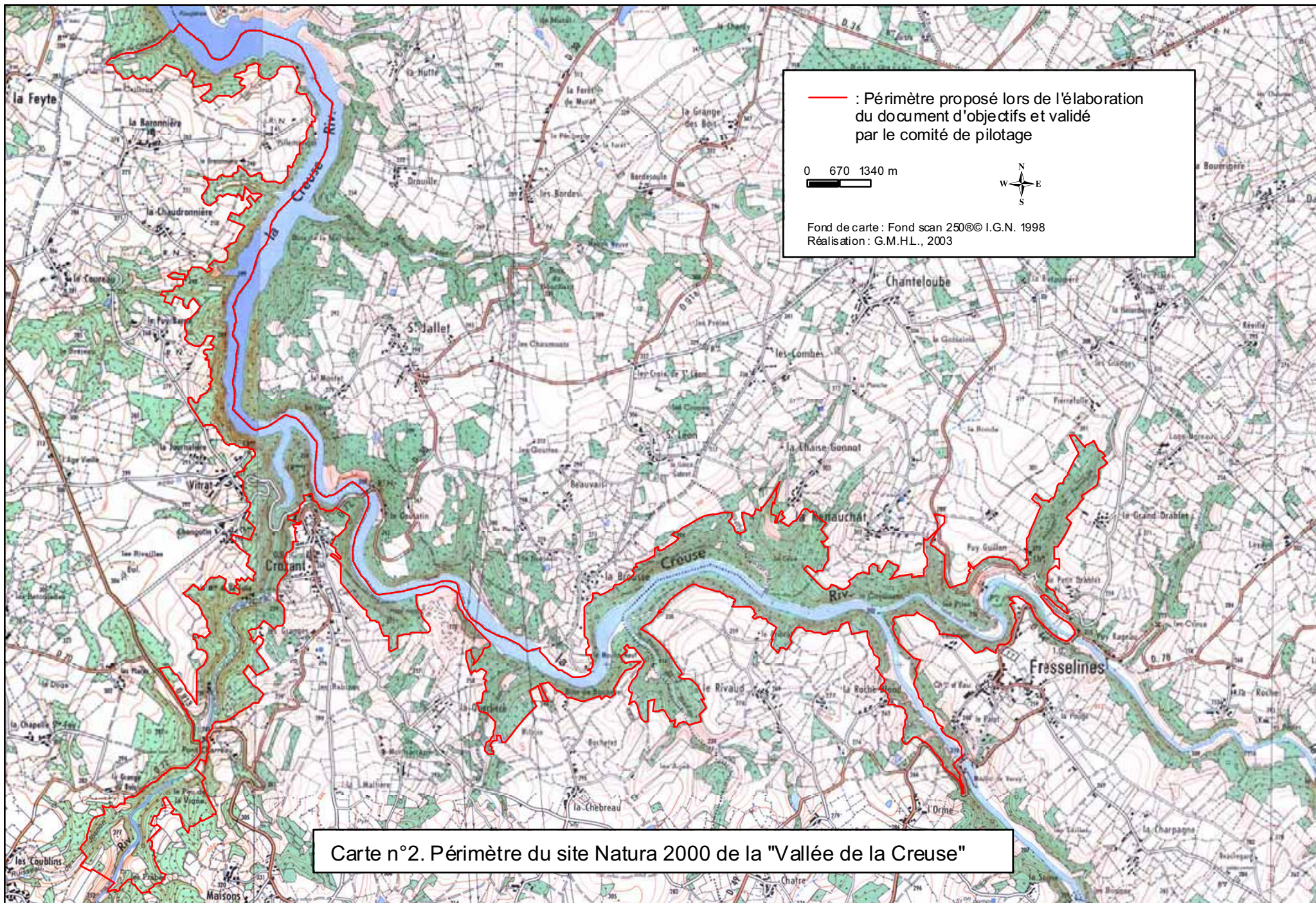
L'effet de vallée se superpose, par ailleurs, à ce contexte climatique global. La majorité du site correspond à des pentes exposées au nord, donc peu ensoleillées, excepté la vallée de la Sédelle, orientée nord-sud, et la partie la plus aval du site, exposée à l'est.

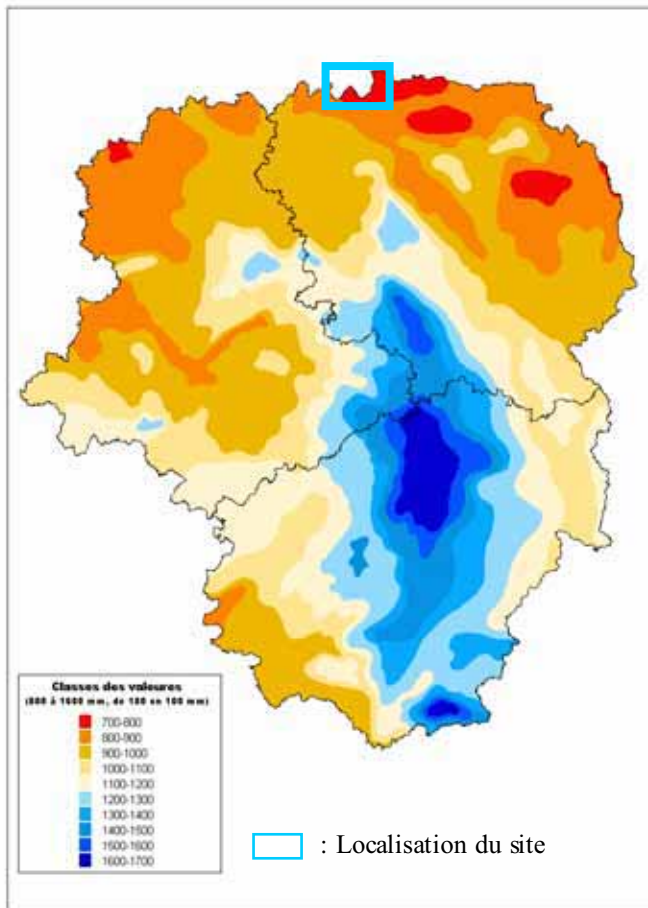


Localisation
du site Natura 2000
(voir carte n°2)



Carte n°1. Localisation du site Natura 2000 dans la région
(Source : carte I.G.N. 1/100000^{ème})

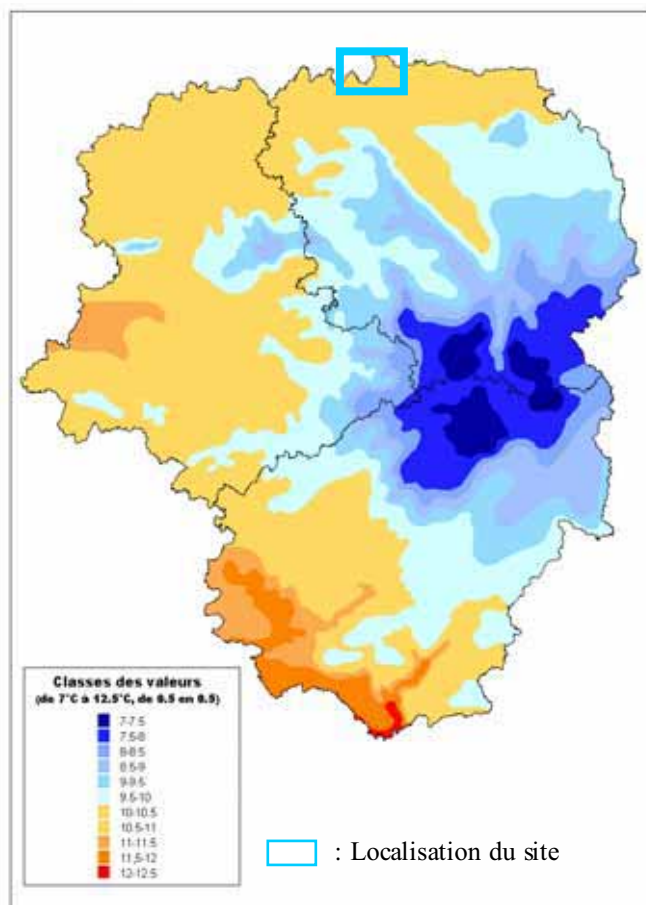




← Carte n°3. Précipitations annuelles moyennes en Limousin

Source : données Météo-France (moyennes annuelles 1951-1985)
Réalisation G.M.H.L. d'après A. VILKS

Carte n°4. Températures annuelles moyennes en Limousin ➤



Source : données Météo-France (moyennes annuelles 1951-1985)
Réalisation G.M.H.L. d'après A. VILKS

B – Contexte géologique

Les parties situées les plus en amont et en aval du site s'étendent sur des formations métamorphiques de l'orogénèse varisque, appartenant au domaine du plateau d'Aigurande. La partie centrale, depuis le lieu-dit « La Brousse » et jusqu'à « Pillemongin », et la vallée de la Sédelle correspondent à des formations magmatiques post-métamorphiques dévono-carbonifères (voir carte n°5).

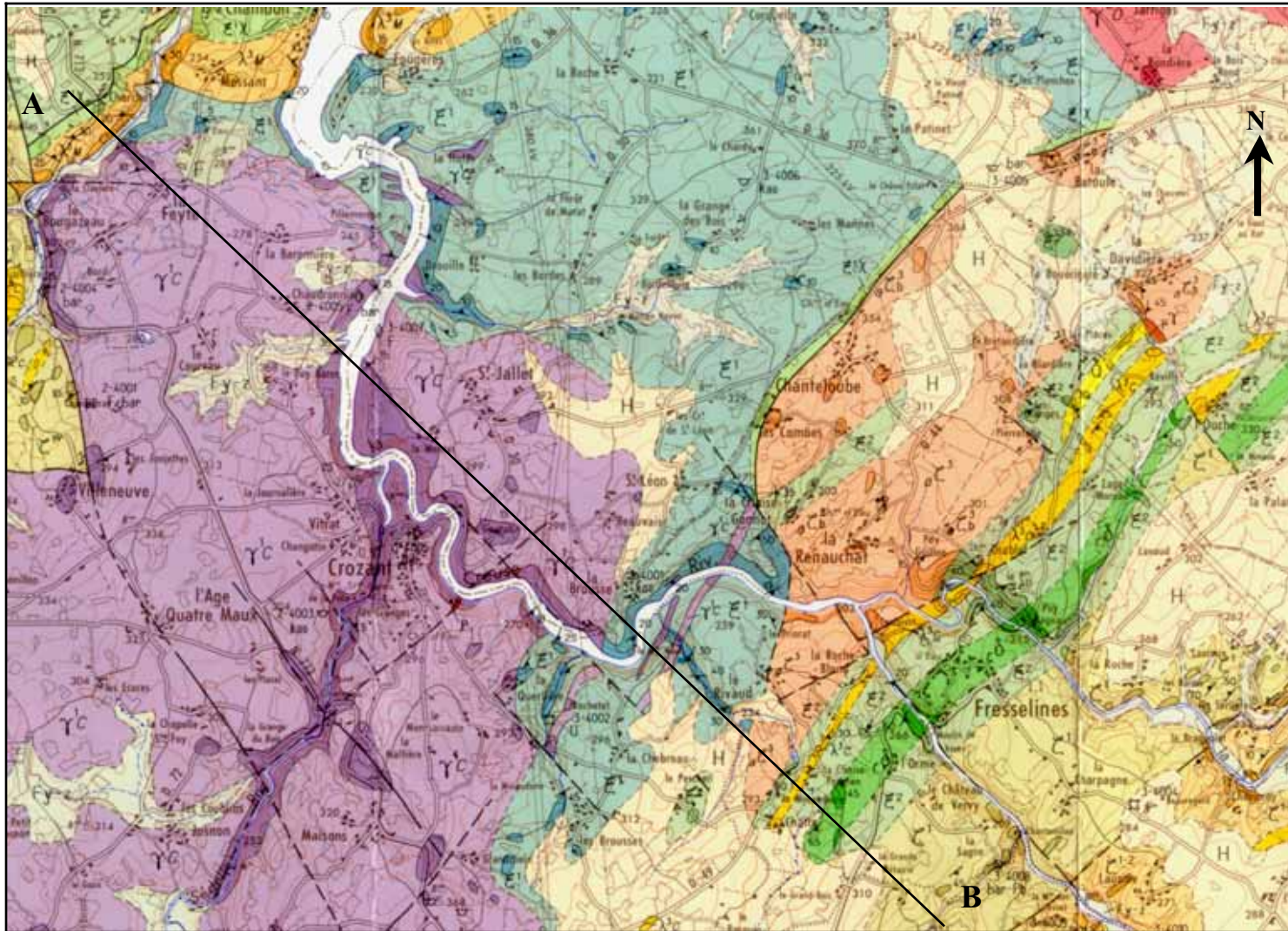
Les formations métamorphiques de l'orogénèse varisque proviennent de matériaux de l'écorce comprimés et enfoncés dans le manteau, lors de la formation de la chaîne hercynienne. Les roches enfouies ont subi une augmentation des pressions (profondeur), une augmentation de température (transfert de chaleur), ainsi qu'un aplatissement et/ou un étirement. Les compositions contrastées des roches initiales (sédiments, granite, basalte, etc.) et le degré variable des modifications (profondeur et conditions d'enfouissement) expliquent la nature variée des roches rencontrées dans la série métamorphique. Les affleurements du socle métamorphique se singularisent par une disposition en bancs superposés et les échantillons présentent une structure feuilletée. Celle-ci est déterminée soit par des micas abondants disposés selon des surfaces parallèles, dans les micaschistes, soit par une alternance de rubans aux minéraux sombres (mica noir, amphibole) ou clairs (quartz, feldspath) dans les gneiss.

Ces roches métamorphiques sont représentées sur le site par des micaschistes (micaschistes de Fougères, à deux micas et grenat, micaschistes feldspathiques, etc.), de nombreux gneiss (leptynite, gneiss amygdalaire de Fresselines, gneiss gris, etc.) et des amphibolites.

Les roches magmatiques, quant à elles, dérivent de la cristallisation, par refroidissement, de liquides à température élevée qui sont des magmas. Ils se forment par fusion partielle de roches de l'écorce et reçoivent parfois l'appoint de liquides issus du manteau. La texture typique des roches magmatiques correspond à une association de minéraux en grains ne possédant aucune orientation particulière; c'est la texture grenue équante des roches granitiques. Cependant, dans un magma visqueux en cours de refroidissement, peut se produire un écoulement ou un aplatissement qui a pour effet de provoquer l'orientation des premiers minéraux apparus dans le liquide: lamelles de mica noir, aiguilles d'amphiboles, tablettes de feldspath.

Les formations magmatiques, au sein desquelles s'est creusée la vallée de la Sédelle, ou encore la vallée de la Creuse dans la partie médiane du site, correspondent à des leucogranites à 2 micas (biotite et muscovite). Ils appartiennent au massif de Crozant dont la surface couvre près de 60 km². Ce massif de leucogranites s'aligne grossièrement avec ceux d'Orsennes, de Méasnes et de Saint-Sulpice suivant une direction E-W dans la zone axiale du plateau d'Aigurande. Tous sont apparus après avoir soulevé puis percé (voir coupe A-B) leur couverture de micaschistes. La composition minéralogique est assez constante dans tout le massif et la roche se constitue approximativement de 35% de quartz, 50 à 55% de feldspaths (orthose, microcline et plagioclases), 3 à 7% de biotite et 5 à 10% de muscovite.

Les roches mères sont très rarement à nu. Elles sont généralement dissimulées sous un manteau d'altération, lui-même couvert d'un sol sur lequel se développe la végétation. Néanmoins, la Vallée de la Creuse, près de Crozant, figure parmi les sites géologiques remarquables car de nombreux affleurements granitiques, comme le Rocher des Fileuses, émergent des pentes boisées ou occupées par les landes.



◀ Carte n°5. Géologie du site
1/50 000

Légende

Formations superficielles

Fy-z : Alluvions des sols de vallées

H : Epandage complexe des plateaux : limons et cailloutis de quartz

Formations métamorphiques et magmatiques

Unité de Fougère-Culan

E1 : Micaschistes de Fougères, à 2 micas et grenat

λw : Leptynite de Messant

E'X : Micaschistes et quartzites graphiteux

Unité d'Eguzon (+ formation de gneiss amygdalaires)

δC : Gneiss amygdalaire de Fresselines

Unité d'Eguzon (+ formation de gneiss gris (*lato sensu*))

δ : Gneiss gris (*stricto sensu*), massifs

E' : Micaschistes feldspathiques

λw : Leptynites de la Roche Bond et de Chambon

δ : Amphibolite rubanée de Fresselines

Unité de Dun-Gargillesse

F1 : Gneiss grossiers (1 - à niveaux fins ; 2 - métatectiques)

λC δC : Ensemble leptyno-amphibolitique de Chambon-St-Croix (λC - leptynite ; δC amphibolite)

Formations magmatiques (leucogranites à 2 micas)

γC : Leucogranite de Crozant, à grain grossier

γO : Leucogranite d'Orsennes, à grain grossier

Filons

Q : Quartz

M : Microgranite à biotite



◀ Coupe A-B

Source : Carte géologique 616
Dun-le-Palestel
B.R.G.M.

C - Contexte pédologique

Les sols de la Vallée de la Creuse appartiennent surtout à la famille des sols bruns acides. Ils sont plus profonds en bas de pente et possèdent alors un humus généralement plus doux (Mull ou Mull-Moder).

Sur les terrains en forte pente, en revanche, l'épaisseur du sol est faible, voire nulle, et la roche-mère affleure dans de nombreux secteurs, tout juste colonisés par une maigre végétation xérophile.

Dans le fond de la vallée, les sols s'épaississent grâce aux apports colluvionnaires. Mal drainés, ils conservent leur eau et cette particularité conduit à la formation de sols dit hydromorphes, de type « sols à gley », facilement reconnaissables par la teinte blanc verdâtre, parfois piquetée de rouge, prise par l'horizon imbibée d'eau.

III – Géographie humaine

A – Données générales sur les communes concernées

1 - Crozant

La commune de Crozant s'étend sur une superficie de 3052 ha hectares. Elle comptait 597 habitants en 1999, contre 641 en 1990. La population de résidents permanents baisse, en effet, au dépend d'une population de passage, trouvant à Crozant un lieu idéal de villégiature.

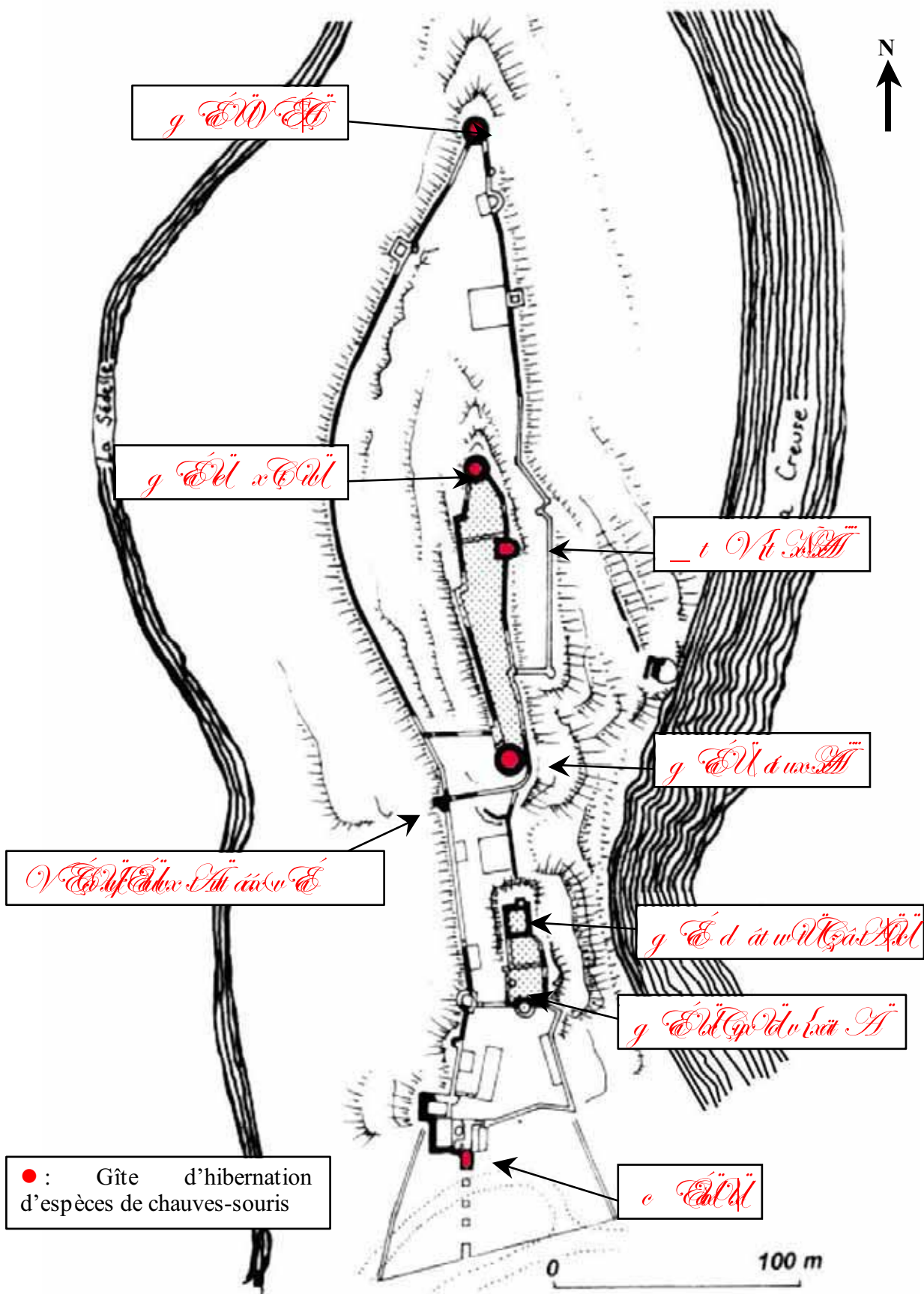
2 - Fresselines

La commune de Fresselines est de taille comparable à celle de Crozant puisqu'elle s'étend sur une superficie de 3078 ha. La baisse démographique est également de rigueur sur Fresselines puisque, entre 1990 et 1999, la population a chuté de 8,5%. Ainsi, en 1999, 682 personnes habitaient à l'année sur la commune.

B - Eléments d'histoire

Le promontoire formé par la Creuse et la Sédelle est un site défensif remarquable ayant favorisé l'occupation humaine. Les fouilles ont révélé des vestiges datant de 2500 ans avant J.C., ainsi que du matériel de différentes époques (âge du bronze, du fer, période gallo-romaine). Elles attestent l'occupation du site à partir du néolithique. Crozenc, la forme la plus ancienne de Crozant provenant du nom latin de la Creuse, Croza, témoigne d'une présence à l'époque franque. Le nom d'un seigneur de Crozant, Gérard, apparaît pour la première fois au Xème siècle dans un document écrit qui signale la présence d'une forteresse. Le premier château en pierre, probablement édifié à partir du XIIème siècle, a pris sa forme définitive au XIIIème. Il appartenait alors à Hugues X de Lusignan, mais c'est à Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre, qu'il doit ses constructions les plus importantes.

Cette puissante forteresse se dressait au sommet de l'éperon rocheux ; elle s'étendait sur 380 m de long pour 25 et 75 m de largeur. Entourée de 1000 m de remparts protégés par 10 tours (6 du côté de la Creuse et 4 du côté de la Sédelle), l'intérieur était divisé en 3 cours successives. Le château était isolé de l'extérieur par un fossé profond de 8 m et long d'une quarantaine de mètres sur lequel s'abaissait le pont-levis. La carte n°6 dresse le plan de la forteresse au moyen-âge.



Carte n°6. Plan de la forteresse de Crozant
 (Extrait de Découverte des Sites protégés en Limousin – Crozant – D.I.R.E.N. Limousin)

Après les Lusignan, les familles de Bourbon et d'Armagnac se succédèrent en tant que comtes de la Marche et propriétaires de Crozant, sans résider au château. En fait, l'histoire de cet édifice est relativement courte. La dégradation commença dès le XIV^{ème} siècle. Pendant la guerre de Cent Ans, attaqué par le Prince Noir, il fut défendu victorieusement. Au XV^{ème} siècle, le roi Charles VII le fit restaurer mais il n'a plus ensuite été entretenu. Après les combats des guerres de Religion et l'abandon par les propriétaires, le tremblement de terre de 1606 a complété sa destruction. Un acte de vente de 1640 précise qu'il était en ruines. Plusieurs fois revendu, le site est devenu propriété de la commune en 1994.

Aujourd'hui, les remparts ont pratiquement tous disparu. Seules la Tour Colin, la Tour du Renard, la Chapelle, la Tour Isabelle, une infime partie de la Tour quadrangulaire et de la porterie ont résisté au temps. Des travaux de restauration ont débuté en 2001. Ils ont concerné la Tour du Renard et la Chapelle. A terme, les tours devraient être cristallisées dans leur totalité. La fin des opérations est prévue pour le courant de l'année 2005. Ces ruines sont occupées par des espèces remarquables de chauves-souris en période hibernation (carte n°6).

Par ailleurs, la commune de Crozant compte sur son territoire plusieurs autres ouvrages classés monuments historiques. Il s'agit de l'Eglise, datant du XII^{ème} siècle, du Pont Charreau, construit à la fin du XVII^{ème} siècle, et du domaine de Places, rassemblant plusieurs bâtiments (chapelle, porche, pigeonnier) d'origine ancienne, profondément transformés aux XVI^{ème}, XVII^{ème} et XIX^{ème} siècle.

IV – Activité artistique passée et présente dans la Vallée de la Creuse

La Vallée de la Creuse fut découverte par les pionniers de la peinture de paysage dès les années 1830, en particulier grâce à l'attachement de Georges Sand pour cette région, très souvent mentionnée dans ses écrits.

Né aux alentours de Gargilesse, quittant l'atelier pour le plein air, un foyer de jeunes artistes séduits par l'authenticité des lieux, la pureté de la lumière et la vivacité des coloris, s'installa ensuite tout le long des rives de la Creuse, à Fresselines, sur les traces du poète Maurice Rollinat et de Claude Monet, mais aussi à Crozant.

Site sauvage et majestueux, réputé dès le Salon de Paris de 1864, Crozant sut retenir l'attention de fort nombreux peintres, à commencer par le plus célèbre d'entre eux après Monet, le second impressionniste de la Vallée : Armand Guillaumin.

Ami de Cézanne, Gauguin et Van Gogh, Guillaumin découvrit Crozant en 1893. Il y séjourna régulièrement jusqu'à sa mort en 1927. Là, face à la nature somptueuse et sans apprêt de Crozant, il put exprimer pleinement son grand talent de coloriste. Autour de lui se constitua un groupe de jeunes peintres, parmi lesquels Eugène Alluaud, Paul Madeline ou encore Anders Osterlind furent sans doute les plus assidus. Egalement soucieux de traduire dans leurs œuvres la magie du site de Crozant, ils n'en menaient pas moins joyeuse vie, le soir, dans l'auberge chaleureuse de la mère Lépinat, point de ralliement de toute la colonie. Tous les courants picturaux du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle furent ainsi représentés dans cette région.

Aujourd'hui encore, quelques peintres tels que Gaston Thierry, Jean-Marie Laberthonnière tentent de perpétuer à Crozant, cette longue tradition picturale de la Vallée de la Creuse.

Crozant a aussi séduit les auteurs de bandes dessinées. Dans « *Les Aigles décapités* », Jean Charles Kraehn, Patrice Pellerin et Michel Pierret, content au travers de plusieurs albums la saga du Seigneur Hugues de Crozenc.

Lieu vivant et mystérieux, Crozant ne pouvait être ignoré par les légendes, la plus importante étant celle d'Isabelle d'Angoulême, face cachée de Mélusine : « A chaque nouvelle lune, elle disparaissait dans la grande tour ronde. Un jour, son mari Hugues fit ouvrir la grande porte et découvrit un monstre à tête et corps de femme avec des griffes de lion, une queue de serpent, des ailes de chauves-souris. Le comte fit condamner toutes les portes du donjon et l'on entendit longtemps la prisonnière gémir et supplier tandis qu'une énorme chauve-souris volait autour du donjon ».

Il faut également citer la légende du *Mouton et de la Mesure de Grains*, celle des *Martes*, des *Pierres Blanches* ainsi que celle du *Pont du Diable*, sans oublier l'existence de souterrains et de trésors.